

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE régie par les articles L. 6353-1 et suivants du Codedu travail

Dernière mise à jour : 26/12/2023

1. Désignation

La société IECORP SA, dont le siège social est sis 71, rue Victor Hugo à L 4141 Esch sur Alzette – Luxembourg, est un Organisme de Formation (OF), Déclaration d'Activité enregistrée sous le numéro 44990398454 auprès du Préfet de région GRAND EST, N°TVA intracommunautaire LU 283 791 59. IECORP SA conçoit, élabore et dispense des formations en France et au Luxembourg.

Dans la cadre de ses activités de formation professionnelle continue, IECORP SA utilise le nom commercial de : EFFICIENT FIT.

2. objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

3. Définition

Les formations réalisées par EFFICIENT FIT sont des formations intra-entreprises, c'est-à-dire des formations réalisées sur mesure pour le compte d'un Client ou d'un groupe de clients généralement exécutée dans les locaux du client.

4. Documents contractuels

Pour chaque formation intra-entreprise acceptée, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée au client en deux exemplaires dont un est à nous retourner, au plus tard et obligatoirement avant le début de la formation, signé et revêtu du cachet de l'établissement ou de l'entreprise.

La facture est adressée à l'issue de la formation ou du premier module de la formation.

71 rue Victor Hugo
L-4141 ESCH-SUR-
ALZETTE LUXEMBOURG

Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation et est adressée au client après chaque formation.

Une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action formation et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

5. Prix et conditions de règlement

EFFICIENT FIT est assujéti à la TVA. Tous nos prix sont indiqués hors taxe et majorés de la TVA au taux en vigueur.

Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document signé sur les 3 pages et un règlement d'acompte de 30% sont reçus par nos services.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture. Le paiement s'effectue comptant. Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Toute somme non payée à l'échéance pourra donner lieu au paiement par le Client de pénalités de retard calculées à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 50 €. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. L'acquiescement de ces pénalités ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la Formation Professionnelle.

6. Conditions d'annulation et de report

6.1. Annulation par EFFICIENT FIT

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le choix des animateurs, et ce sans indemnités, en cas de *force majeure* ou de *cas fortuit*. Il en avise par écrit le Client. En ce cas, l'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable.

71 rue Victor Hugo
L-4141 ESCH-SUR-
ALZETTE LUXEMBOURG

Sont ici considérés comme *cas fortuit* ou *force majeure*, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie (sur justificatif médical) ou l'accident d'un formateur, d'un intervenant ou du responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à EFFICIENT FIT, les désastres naturels, les crises sanitaires, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance imprévisible ou à tout le moins irrésistible, échappant ainsi au contrôle raisonnable de EFFICIENT FIT Formation.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, EFFICIENT FIT se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

6.2. Annulation par le Client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Une annulation signifiée moins de dix jours calendaires avant le début de la formation entraînera une facturation de 30% du coût total de la formation.

Si l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois, cette somme sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur la formation future.

7. Obligations du stagiaire

Le stagiaire reste soumis au pouvoir disciplinaire de l'employeur.

8. Adaptation du programme des formations

S'il l'estime nécessaire, l'organisme de formation pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants.

Les contenus des programmes figurant sur les fiches de formation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

9. Obligations du stagiaire

Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. Ce dernier sera transmis avec la convocation de formation.

10. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à EFFICIENT FIT en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de EFFICIENT FIT pour les seuls besoins desdits stages.

71 rue Victor Hugo
L-4141 ESCH-SUR-
ALZETTE LUXEMBOURG

Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique fichiers et libertés modifiée, et au Règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

11. Renonciation

Le fait, pour EFFICIENT FIT de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

12. Loi applicable aux conditions générales de vente

Les Conditions Générales de Ventes détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

13. Attribution de compétences

En cas de différend survenu entre le client et EFFICIENT FIT à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

En cas d'échec de cette tentative de règlement amiable, la loi applicable et la juridiction compétente seront les suivantes :

- Si la formation a eu lieu en France, la loi française est applicable et les juridictions territorialement compétentes sont celles du lieu où s'est déroulée la formation.
- Si la formation s'est déroulée au Luxembourg, la loi luxembourgeoise est applicable et la juridiction territorialement compétente est celle de Luxembourg.

Cette clause attributive de compétence ne vaut qu'entre professionnels. Si un litige survient avec un consommateur, les règles légales de compétence matérielle et géographique restent applicables (droit luxembourgeois pour une formation au Luxembourg et droit français pour une formation en France).

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société EFFICIENT FIT qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

71 rue Victor Hugo
L-4141 ESCH-SUR-
ALZETTE LUXEMBOURG

14. Engagement de non-réutilisation

Par la signature de la présente convention, le Client s'engage pour lui-même, ses agents, employés, collaborateurs, préposés, prestataires, conseils et tous autres tiers en lien avec lui, à n'utiliser ni ne transmettre à toute personne physique ou morale sans l'autorisation expresse et écrite préalable de EFFICIENT FIT, aucun des éléments dont il aura pu avoir connaissance, sous quelque format que ce soit, dans le cadre du déploiement de l'action de formation objet de la présente convention.

En particulier, et sauf accord express intervenu entre le Client et EFFICIENT FIT, le Client s'interdit d'inclure dans les groupes de formation des stagiaires dont le rôle présent ou à venir serait de mettre en œuvre, à partir des éléments acquis lors de la formation, une démultiplication de tout ou partie de cette même formation auprès d'un public plus large. La mise en œuvre d'une telle démarche constituerait un manquement aux droits de propriété intellectuelle de EFFICIENT FIT, de ses préposés ou de ses prestataires, et passible de poursuites, conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

5

15. Election de domicile

L'élection de domicile est faite par EFFICIENT FIT à son siège social au : 71, rue Victor Hugo - L 4141 Esch sur Alzette – Luxembourg.